

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 25 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 DAC 408 Subvention et avenant à l'association Maison d'Europe et d'Orient (12^e)

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose de signer un avenant pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Maison d'Europe et d'Orient, 3 passage Hennel, 75012 Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 7 mai 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association Maison d'Europe et d'Orient, située au 3 passage Hennel (12^e), pour le soutien du festival L'Europe des Théâtres présenté à la Maison d'Europe et d'Orient du 8 au 16 juin 2012. D05380, SIMPA 18537, 2012_0 .

Article 2 : La dépense correspondante, soit 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, rubrique 33, nature 6574, Ligne VF40004 : provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : Monsieur le maire est autorisé à signer l'avenant à convention dont le texte est joint au présent projet.